

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2026 - 09		
Avis direct (expert délégué) Date : 27/01/2026	Objet : Réaménagement du quartier de Moulin Clainchard, à Strasbourg, entraînant la destruction d'habitat d'espèces et la destruction et perturbation intentionnelle d'individus d'espèces protégées (avifaune, chiroptère) - SEDES	Avis : favorable avec recommandations

Contexte

La cité Moulin Clainchard se situe dans le quartier Neuhof-Meinau de Strasbourg. Le projet de réaménagement de ce quartier se traduit par la démolition pour reconstruction d'une partie des logements et la rénovation d'une autre partie.

Des mesures d'évitement et de réduction permettent de limiter les impacts : évitement des zones d'intérêt écologique, adaptation de l'éclairage, adaptation des clôtures, balisage du chantier, adaptation du planning ...

Malgré la mise en place de ces mesures, des impacts résiduels significatifs sont notés pour les espèces suivantes : Hirondelle de fenêtre, Moineau domestique, Rougequeue noir, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle pygmée, en raison de la perte d'habitat.

Les mesures compensatoires suivantes sont mises en oeuvre:

- MC 1 : Installation d'une tour à Hirondelle de fenêtre
- MC2 : Installation d'une tour à Moineau domestique
- MC3 : Installation de nichoirs à Rougequeue noir
- MC4 : Installation de gîtes à chiroptères

Les mesures sont suivies pendant 15 ans.

Questions au CSRPN

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique des espèces présentes ?

Supports de réflexion

Dossier

Cerfas Habitat et Individus

Analyse du CSRPN

Diagnostic :

Les 4 saisons de prospection ont bien été respectées et les méthodologies associées semblent suffisantes pour avoir un bon aperçu de la biodiversité impactée. Même si les dates de prospections pour les amphibiens ne sont pas bonnes (août et septembre), il n'y a guère d'impacts puisque les milieux humides de reproduction n'y existent pas (ni à proximité) et que les dates de prospections reptiles complétaient et couvraient les bonnes périodes pour les amphibiens.

Pour l'ensemble des mesures ERC,

Celles-ci semblent bien proportionnées, en particulier en conservant certains arbres et la bande arbustive et boisée au nord.

Nous nous permettons d'apporter quelque précisions et recommandations sur les mesures de compensation :

Ainsi, pour MC 1 : l'installation d'une tour à Hironnelle de fenêtre, il faut bien y installer au moins 40 nids comme écrit, car ce genre de tour n'est pas forcément très efficace et en particulier la première année. Il serait bien de considérer à intégrer de nouveaux nids artificiels pour les hirondelles sur les façades des nouveaux bâtiments (cf. « Rénovation du bâti et biodiversité : guide technique. LPO, 2025 »)

Pour la tour, il serait mieux d'installer la première année de pose, un système de repasse sonore qui a tendance à améliorer le résultat de la colonisation.

Avis du CSRPN

Favorable

Recommandations

- Installer la première année de pose, un système de repasse sonore qui a tendance à améliorer le résultat de la colonisation.
- Installer une vingtaine de nids artificiels supplémentaires sous le toit des futurs bâtiments (cf. « Rénovation du bâti et biodiversité : guide technique. LPO, 2025 »)

Laurent Godé, expert-délégué, président de la
commission Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est

